

UNIVERSITÉ SAINT THOMAS D'AQUIN

Autorisation d'ouverture par Arrêté n°2004/141
 /MESSRS/SG/DGESRS/DES du 20 juillet 2004
 06 BP 10212 Ouagadougou 06
 Tél. : (00-226) 25 40 77 88/99
 E-mail : rectorat@usta.bf

RECTORAT

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons



Sâaba, le 27 août 2025

Résultats de l'examen des dossiers de demandes d'inscription à l'USTA
2^e tour
(préinscriptions payées entre le 30 juillet et le 24 août 2025)

Établissement/filière sollicité (e) : Faculté des sciences de la santé (FSDS)
Section pharmacie

Date limite de confirmation par le paiement : lundi 15 septembre 2025

Sous réserve d'un contrôle approfondi des dossiers, sont retenues à l'issue du second tour d'examen des candidatures les demandes ci-dessous d'inscription en première année de la Faculté des sciences de la santé (FSDS), **section pharmacie** au titre de l'année 2025-2026 (classement par ordre alphabétique) :

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
1	ADJAHOUTONON Anne-Marie Mahutondin Sèna	F	Bénoïse
2	BALIMA Azriël Dayane Wendbenedo	M	Burkinabè
3	DAKOU Irotori Cholé Aymard	M	Bénoïse
4	GBANDI Damba Valérie	F	Togolaise
5	Ilboudo Fatimata Ingridé Aïssata	F	Burkinabè
6	KABRE Cheik Ibrahim Zahid	M	Burkinabè
7	KIRAKOYA Mansoura	F	Burkinabè
8	KOLANI Pouguinimpo	M	Togolaise
9	Namoano Miamanou Solène	F	Burkinabè
10	NIKYEMA Clifford Pauwel Guwendpulymdé	M	Burkinabè
11	OUATTARA Grâce Johanna	F	Burkinabè
12	OUEDRAOGO Assia Bachira Nawéli	F	Burkinabè
13	OUEDRAOGO Jäirus Aguiébina Junior	M	Burkinabè
14	Ouedraogo Mariam	F	Burkinabè
15	OUEDRAOGO Ramondgwendé Leyla	F	Burkinabè
16	ROMBA Pingdwendé Jovial Chadrac Clément	M	Burkinabè
17	SANFO Amina Faddila	F	Burkinabè

N°	NOM & PRÉNOM(S)	SEXE	NATIONALITÉ
18	SANOGO Dofinwion Pawendtaoré Isaac	M	Burkinabè
19	SANOU Dana Habib Osvald	M	Burkinabè
20	SAOURA Marina Dorcas Bénédicte	F	Burkinabè
21	SAWADOGO Richard	M	Burkinabè
22	SAWADOGO Souleymane	M	Burkinabè
23	SERME Konzon Labougna Djénéba	F	Burkinabè
24	TRAORE Kognon Fatimat-Zahra Christelle	F	Burkinabè
25	ZANGO Abdoul Rachid	M	Burkinabè

Arrêté la présente liste à vingt-cinq (25) noms.

Les candidats ont jusqu'au **lundi 15 septembre 2025** pour confirmer leur choix de l'USTA en complétant leur **dossier physique** et en s'acquittant de la totalité des **frais d'inscription** et d'au moins la première tranche de la **scolarité**, soit :

- 400 000 FCFA pour les nationaux
- 500 000 FCFA pour les non nationaux

Passé ce délai la priorité sera accordée aux candidats de la liste d'attente.

En rappel, pour le paiement des frais d'inscription et de scolarité, les candidats voudront bien **retirer une autorisation d'inscription et de paiement** de la scolarité à la Direction des affaires académiques et scolaires (DAAS) avec les numéros des comptes bancaires (BOA, Ecobank, UBA) où effectuer le versement. Cette autorisation d'inscription et de paiement de la scolarité est **individuelle et nominative et devra être présentée à la banque** pour assurer un enregistrement correct du versement.

Le reçu de versement (ou le reçu de banque ou l'avis de crédit) portant le nom de l'étudiant/e bénéficiaire est à **ramener au plus tard le lundi 15 septembre 2025 à la Direction de l'administration financière et comptable (DAFC) de l'USTA à Sâaba (Bâtiment A) pour l'enregistrement.**

Pour les **candidats burkinabè** ayant obtenu leur baccalauréat en **2025**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'admissibilité à l'inscription**.

L'attestation d'inscription effective sera délivrée par la suite sur présentation de **l'attestation de participation à l'immersion patriotique** (ou d'exemption éventuelle).

Pour les autres, notamment les **non-nationaux**, la présentation du reçu de versement donne droit à la délivrance d'une **attestation d'inscription** effective.

L'attestation d'inscription est exigée pour accéder aux cours.

Le Recteur

Pr Innocent Pierre GUISSOU
Officier de l'Ordre national